CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté de nomination aux fonctions de suppléante à la préposée au contrôle des habitants de la Commune de Milvignes

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'arrêté du 3 avril 2019 du Conseil communal de la Commune de Milvignes, prononçant la nomination de Mme Laetitia Stubi, originaire de Montmollin (NE) et Wattenwil (BE), née le 26 avril 1988 à Saint-Aubin-Sauges, aux fonctions de suppléante à la préposée au contrôle des habitants de cette commune au 1^{er} juillet 2019 ;

vu les articles 30 ch. 4, let. c de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et 33 al. 4 de la loi sur l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants, du 3 novembre 2009 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article unique La nomination de Mme Laetitia Stubi aux fonctions de suppléante à la préposée au contrôle des habitants de la Commune de Milvignes est ratifiée.

Neuchâtel, le 24 avril 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président, La chancelière, L. Kurth S. Despland